

LIVRET D'ACCUEIL À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Ce livret d'accueil est un outil pratique d'accompagnement à destination des bénéficiaires en situation de handicap accueillis pour un bilan de compétences.

1 / LE HANDICAP ET LE BILAN DE COMPÉTENCES

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées affirme le principe de l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun.

Ce principe se traduit en matière de formation par une obligation légale pour les organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins de ce public (Décret 2006-26 du 11/01/2006).

Le bénéficiaire en situation de handicap peut choisir de ne pas dire sa situation du handicap. Cependant en parler à l'équipe pédagogique, en amont, à l'entrée, pendant son bilan, permet une reconnaissance de sa situation ouvrant la possibilité à mobiliser, si besoin, des moyens compensatoires qui peuvent s'avérer déterminants pour la réussite de son bilan de compétences.

Toutefois, tous les handicaps ne permettent pas l'accès à tous les métiers ni l'obtention de certains diplômes d'état (personnes en fauteuil roulant, personnes porteuses d'handicap mental). Il est indispensable de vérifier l'adéquation entre le projet retenu dans le plan d'action du bilan et le handicap (compétences attendues).



2 / LES ACTEURS DU DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

2.1 / Le rôle du bénéficiaire en situation de handicap

Le bénéficiaire en situation de handicap est au cœur du dispositif. C'est lui qui déclenche le processus d'accompagnement le concernant, en faisant état de ses besoins et des difficultés qu'il rencontre durant son bilan en raison de son handicap, auprès :

- de Lysiane Brand, accompagnatrice du bilan de compétences

Il joue donc un rôle déterminant dans l'élaboration de la mise en œuvre et la réussite de son projet d'études ainsi que dans l'expression de ses besoins en matière de compensation au handicap.

2.2 / Les acteurs au sein de Marge de Manoeuvre

La Direction a pour mission de garantir l'accessibilité dans toutes ses dimensions au cours du bilan de compétences (accessibilité du cadre bâti, accès à l'information, au savoir, aux ressources, etc.), et de veiller à ce que le présent document d'accueil et d'accompagnement du bénéficiaire en situation de handicap, soit diffusé.

Pour cela, elle va donc :

- évaluer les besoins d'aménagement et d'adaptation du bénéficiaire concerné.

- réfléchir avec l'appui de Laurence Rostren, référente conseillère emploi et handicap chez Cap emploi, sur la mise en œuvre des aménagements nécessaires et possibles (matériel, modalités de formation/évaluation...). L'accompagnateur met en œuvre les aménagements retenus et suit les apprenants tout au long de leur parcours.



3 / L'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX ET ADAPTATION DES PRESTATIONS

3.1 / Accueil physique

Concernant les personnes à mobilité réduite, les locaux sont totalement accessibles (hall d'entrée, ascenseur, salle d'attente, cabinet et toilettes).

3.2 / Adaptation des prestations

Tout au long de votre parcours, votre accompagnatrice est à votre écoute si vous en ressentez le besoin. Elle suit votre évolution et assure une liaison entre les différents interlocuteurs. Elle peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles Marge de Manoeuvre est en relation. Votre accompagnatrice, Lysiane Brand, s'engage à respecter le caractère **confidentiel** de vos échanges et ne transmettra aucune information vous concernant sans votre accord.

En cas de mobilité réduite, des aménagements et aides peuvent être mis en place pour les bénéficiaires ayant une mobilité partielle ou une mobilité réduite temporaire :

- possibilité de stationner sur une place dédiée à l'entrée du bâtiment.

Et pour toute situation le nécessitant :

- aménagement de séances à distance par visio-conférence (via Teams).
- aménagement des exercices suivant le besoin.

marge de manœuvre



Plan d'accès au cabinet :

*Centre Attitude, 1er étage à droite au sein de l'Espace Missana
60 rue du Leinster,
44240 La Chapelle-sur-Erdre*

A vélo : le cabinet est à 30min en vélo de Nantes centre, sur place vous trouverez un parking vélo.

En transport en commun : L'arrêt du bus 86 "Capellia" se trouve à 5min à pied. L'arrêt du tram-train "Erdre Active" (ligne Nantes-Châteaubriant) se trouve à 10min à pied.

En voiture : parking voiture, place PMR et borne de recharge électrique.

